

## AIDE ALIMENTAIRE

# Le Département et la Chambre d'Agriculture de l'Ain s'engagent

Pour venir en aide aux publics en précarité, venus en nombre s'adresser aux associations de solidarité durant la crise sanitaire, et pour soutenir les filières agricoles, le Département et la Chambre d'Agriculture ont décidé de fournir, à la Banque Alimentaire, des denrées produites dans l'Ain pour qu'elles soient distribuées, par les associations de solidarité, aux Aindinois dans le besoin.

La Banque alimentaire et plusieurs associations de solidarité ont interpellé le Département sur l'augmentation des besoins en denrées alimentaires générée par la crise sanitaire. En effet, de nouveaux publics, se trouvant en situation de précarité, ont sollicité ces associations pour obtenir une aide alimentaire. Sur le seul mois de mai dans l'Ain, 8 800 personnes ont été concernées par la distribution de 89 tonnes de denrées opérée par la Banque alimentaire.

Le Département a alors réfléchi à la manière de fournir des denrées alimentaires de première nécessité avec la volonté de soutenir les filières agricoles touchées par la crise. Il était, en effet, important que ces denrées soient produites dans l'Ain, pour renforcer les capacités d'intervention des associations de solidarité.

### AU TOTAL SERONT DISTRIBUÉS



Viande

2 700 kg de viande



Lait

15 000 l de lait



Rillettes

200 kg de rillettes de carpes

La Chambre d'Agriculture s'est appuyée sur la Fédération des coopératives laitières de l'Ain pour la filière lait, sur le Fumet des Dombes pour la filière piscicole et sur la marque Viande des Pays de l'Ain pour la filière bovine.

Ces prestataires livreront la Banque alimentaire qui sera chargée du stockage des denrées et de leur distribution auprès des associations de solidarité : **Croix rouge, Restos du Cœur, Secours catholique, Secours populaire**. Ces associations assureront la distribution auprès des Aindinois.

Le Département de l'Ain financera cette action à hauteur de 50 000 €.



### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication  
Céline Moyne-Bressand \* tél. 07 85 57 56 38 \* celine.moyne-bressand@ain.fr

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)

